Parlement européen

2014-2019



Commission de l'agriculture et du développement rural

2018/2110(INI)

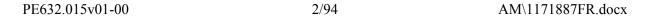
12.12.2018

AMENDEMENTS 1 - 200

Projet de rapport Jørn Dohrmann (PE630.436v01-00)

Rapport d'exécution concernant le règlement (CE) n° 1/2005 relatif à la protection des animaux pendant le transport, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union (2018/2110(INI))

AM\1171887FR.docx PE632.015v01-00



Amendement 1 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Visa 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu la demande adressée par 220 députés européens à la conférence des présidents du 7 février 2018, concernant la création d'une commission d'enquête parlementaire sur le bien-être des animaux pendant le transport au sein de l'Union et hors de ses frontières;

Or. nl

Amendement 2 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que, comme précisé à l'article 13 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, l'Union estime que les animaux ne sont pas de simples biens, produits ou possessions mais des êtres sensibles, c'est-à-dire capables de ressentir le plaisir et la douleur; que la législation de l'Union a concrétisé cette notion par des mesures visant à garantir que les animaux sont traités et transportés dans des conditions qui ne les exposent pas à de mauvais traitements ou des actes de violence, et qui ne leur infligent aucune douleur ni souffrance;

Amendement

Α. considérant que, comme précisé à l'article 13 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, l'Union estime que les animaux ne sont pas de simples biens, produits ou possessions mais des êtres sensibles et dotés d'une conscience, c'està-dire capables de ressentir le plaisir et la douleur; que la législation de l'Union a concrétisé cette notion par des mesures visant à garantir que les animaux sont traités et transportés dans des conditions qui ne les exposent pas au stress, à de mauvais traitements ou à des actes de violence, et qui ne leur infligent aucune douleur ni souffrance;

Or. nl

Amendement 3 Hilde Vautmans, Jan Huitema

Proposition de résolution Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que le règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes s'applique au transport de tous les animaux vertébrés vivants transportés au sein de la communauté européenne;

Or. en

Amendement 4 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que les citoyens de l'Union sont de plus en plus préoccupés par le respect des normes en matière de bien-être animal, en particulier dans le cadre du transport d'animaux vivants;

Or. de

Amendement 5 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A ter. considérant que, selon la définition de l'Office international des épizooties (OIE) de 2008, le bien-être

PE632.015v01-00 4/94 AM\1171887FR.docx

animal signifie qu'un animal est en bonne santé, qu'il dispose de suffisamment d'espace, qu'il est bien nourri, qu'il se sent en sécurité, qu'il peut adopter un comportement naturel et qu'il n'éprouve pas de sentiments de peur, de douleur ou de détresse; que le bien-être animal n'est pas garanti dans la grande majorité des opérations de transport d'animaux, en particulier sur de longues distances:

Or. de

Amendement 6 Mairead McGuinness

Proposition de résolution Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que des millions d'animaux sont transportés chaque année sur de longues distances entre les États membres et vers des pays tiers, à des fins de reproduction *ou* d'abattage;

Amendement

B. considérant que des millions d'animaux sont transportés chaque année sur de longues distances entre les États membres et vers des pays tiers, à des fins de reproduction, d'engraissement et d'abattage; que des animaux sont également transportés à des fins de loisir, de compétition et en tant que compagnons;

Or. en

Amendement 7 Sofia Ribeiro

Proposition de résolution Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que des millions d'animaux sont transportés chaque année

Amendement

B. considérant que des millions d'animaux sont transportés chaque année

AM\1171887FR.docx 5/94 PE632.015v01-00

FR

sur de longues distances entre les États membres et vers des pays tiers, à des fins de reproduction ou d'abattage; sur de longues distances entre les États membres et vers des pays tiers, à des fins commerciales, ce qui inclut des objectifs de reproduction, d'engraissement ou d'abattage;

Or. en

Amendement 8 James Nicholson, Anthea McIntyre

Proposition de résolution Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que des millions d'animaux sont transportés chaque année sur de longues distances entre les États membres et vers des pays tiers, à des fins de reproduction ou d'abattage;

Amendement

B. considérant que des millions d'animaux sont transportés chaque année sur de longues distances entre les États membres, *au sein des États membres* et vers des pays tiers, à des fins de reproduction ou d'abattage;

Or. en

Amendement 9 Annie Schreijer-Pierik

Proposition de résolution Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que des millions d'animaux sont transportés chaque année *sur de longues distances* entre les États membres et vers des pays tiers, à des fins de reproduction *ou* d'abattage;

Amendement

B. considérant que des millions d'animaux sont transportés chaque année entre les États membres et vers des pays tiers, à des fins de reproduction, d'élevage (dans un contexte professionnel ou privé) et d'abattage;

Or. nl

Amendement 10 Thomas Waitz au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que des millions d'animaux sont transportés chaque année sur de longues distances entre les États membres et vers des pays tiers, à des fins de reproduction ou d'abattage;

Amendement

B. considérant que des millions d'animaux sont transportés chaque année sur de longues distances entre les États membres et vers des pays tiers, à des fins de reproduction, *d'élevage*, *d'engraissement* ou d'abattage;

Or. en

Amendement 11 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que des millions d'animaux sont transportés chaque année sur de longues distances entre les États membres et vers des pays tiers, à des fins de reproduction ou d'abattage;

Amendement

B. considérant que des millions d'animaux sont transportés chaque année sur de longues distances entre les États membres et vers des pays tiers, à des fins de reproduction, *d'engraissement* ou d'abattage;

Or. nl

Amendement 12 Marco Zullo, Rosa D'Amato, Ignazio Corrao, Eleonora Evi

Proposition de résolution Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que des millions d'animaux sont transportés chaque année

Amendement

B. considérant que des millions d'animaux sont transportés chaque année

AM\1171887FR.docx 7/94 PE632.015v01-00

FR

sur de longues distances entre les États membres et vers des pays tiers, à des fins de reproduction ou d'abattage; sur de longues distances entre les États membres et vers des pays tiers, à des fins de reproduction, *d'engraissement* ou d'abattage;

Or. en

Amendement 13 Stefan Eck

Proposition de résolution Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que des millions d'animaux sont transportés chaque année sur de longues distances entre les États membres et vers des pays tiers, à des fins de reproduction ou d'abattage;

Amendement

B. considérant que des millions d'animaux sont transportés chaque année sur de longues distances entre les États membres et vers des pays tiers, à des fins de reproduction, *d'engraissement* ou d'abattage;

Or. en

Amendement 14 Paul Brannen

Proposition de résolution Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que des millions d'animaux sont transportés chaque année sur de longues distances entre les États membres et vers des pays tiers, à des fins de reproduction ou d'abattage;

Amendement

B. considérant que des millions d'animaux sont transportés chaque année sur de longues distances entre les États membres et vers des pays tiers, à des fins de reproduction, *d'engraissement* ou d'abattage;

Or. en

Amendement 15

PE632.015v01-00 8/94 AM\1171887FR.docx

Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que des millions d'animaux sont transportés chaque année sur de longues distances entre les États membres et vers des pays tiers, à des fins de reproduction ou d'abattage;

Amendement

B. considérant que des millions d'animaux sont transportés chaque année sur de longues distances entre les États membres et vers des pays tiers, à des fins de reproduction, *d'engraissement* ou d'abattage;

Or. de

Amendement 16 Michel Dantin

Proposition de résolution Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que des millions d'animaux sont transportés chaque année sur de longues distances entre les États membres et vers des pays tiers, à des fins de reproduction ou d'abattage;

Amendement

B. considérant que des millions d'animaux *destinés à la reproduction ou à l'abattage* sont transportés chaque année sur de longues distances entre les États membres et vers des pays tiers;

Or. fr

Amendement 17 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que le grand nombre d'infractions détectées en 2017 par la direction générale de la santé dans plusieurs États membres devrait entraîner l'ouverture de procédures d'infraction à

AM\1171887FR.docx 9/94 PE632.015v01-00

Or. de

Amendement 18 Frédérique Ries, Hilde Vautmans, Louis Michel

Proposition de résolution Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que l'abattage des animaux au plus près de leur lieu d'élevage est la mesure la plus appropriée pour satisfaire au bien-être animal;

Or. fr

Amendement 19 Annie Schreijer-Pierik

Proposition de résolution Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que le transport est stressant pour les animaux car il les expose à de nombreuses difficultés pendant plusieurs heures d'affilée; que, s'agissant du commerce avec les pays tiers, les animaux subissent des souffrances supplémentaires du fait de trajets très longs qui comprennent de longs arrêts aux frontières aux fins du contrôle des documents, des véhicules et des animaux;

Amendement

C. considérant qu'en raison de mauvaises conditions de transport, contraires à la législation européenne en vigueur, le transport peut être stressant pour les animaux;

Or. nl

Amendement 20 Michel Dantin

PE632.015v01-00 10/94 AM\1171887FR.docx

Proposition de résolution Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que le transport est stressant pour *les* animaux car il les expose à de nombreuses difficultés pendant plusieurs heures d'affilée; que, s'agissant du commerce avec *les* pays tiers, les animaux subissent des souffrances supplémentaires du fait de trajets très longs qui comprennent de longs arrêts aux frontières aux fins du contrôle des documents, des véhicules et des animaux;

Amendement

C. considérant que le transport est stressant pour *ces* animaux car il les expose à de nombreuses difficultés pendant plusieurs heures d'affilée; que, s'agissant du commerce avec *certains* pays tiers *se trouvant à une distance beaucoup plus éloignée des frontières du marché unique de l'Union européenne*, les animaux subissent des souffrances supplémentaires du fait de trajets très longs qui comprennent de longs arrêts aux frontières aux fins du contrôle des documents, des véhicules et *de l'aptitude au transport* des animaux;

Or fr

Amendement 21 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que le transport est stressant pour les animaux car il les expose à de nombreuses difficultés pendant plusieurs heures d'affilée; que, s'agissant du commerce avec les pays tiers, les animaux subissent des souffrances supplémentaires du fait de trajets très longs qui comprennent de longs arrêts aux frontières aux fins du contrôle des documents, des véhicules et des animaux;

Amendement

C. considérant que le transport est stressant pour les animaux car il les expose à de nombreuses difficultés pendant plusieurs heures, voire plusieurs jours d'affilée, ce qui constitue une atteinte à leur bien-être; que, s'agissant du commerce avec les pays tiers, les animaux subissent des souffrances supplémentaires du fait de trajets très longs qui comprennent de longs arrêts aux frontières aux fins du contrôle des documents, des véhicules et des animaux;

Or. nl

Amendement 22 Mairead McGuinness

Proposition de résolution Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que le transport *est* stressant pour les animaux car il les expose à de nombreuses difficultés *pendant* plusieurs heures d'affilée; que, s'agissant du commerce avec les pays tiers, les animaux subissent des souffrances supplémentaires du fait de trajets très longs qui comprennent de longs arrêts aux frontières aux fins du contrôle des documents, des véhicules et des animaux;

Amendement

C. considérant que le transport *peut être* stressant pour les animaux car il les expose à de nombreuses difficultés avec de *longs* trajets qui comprennent *des retards importants* aux frontières aux fins du contrôle des documents, des véhicules et des animaux;

Or. en

Amendement 23 Sofia Ribeiro

Proposition de résolution Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que le transport *est* stressant pour les animaux car il les *expose* à de nombreuses difficultés pendant plusieurs heures d'affilée; que, s'agissant du commerce avec les pays tiers, les animaux *subissent* des souffrances supplémentaires du fait de trajets très longs qui comprennent de longs arrêts aux frontières aux fins du contrôle des documents, des véhicules et des animaux;

Amendement

C. considérant que le transport *peut être* stressant pour les animaux car il *peut* les *exposer* à de nombreuses difficultés potentielles pendant plusieurs heures d'affilée; que, s'agissant du commerce avec les pays tiers, *en particulier avec la Turquie*, les animaux *peuvent subir* des souffrances supplémentaires du fait de trajets très longs qui comprennent de longs arrêts aux frontières aux fins du contrôle des documents, des véhicules et des animaux;

Or. en

Amendement 24 Norbert Erdős

Proposition de résolution Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que le transport est stressant pour les animaux car il les expose à de nombreuses difficultés pendant plusieurs heures d'affilée; que, s'agissant du commerce avec les pays tiers, les animaux *subissent* des souffrances supplémentaires du fait de trajets très longs qui comprennent de longs arrêts aux frontières aux fins du contrôle des documents, des véhicules et des animaux;

Amendement

C. considérant que le transport est stressant pour les animaux car il les expose à de nombreuses difficultés pendant plusieurs heures d'affilée; que, s'agissant du commerce avec les pays tiers, les animaux *peuvent subir* des souffrances supplémentaires du fait de trajets très longs qui comprennent de longs arrêts aux frontières aux fins du contrôle des documents, des véhicules et des animaux;

Or. hu

Amendement 25 Fredrick Federley, Jan Huitema, Frédérique Ries, Ulrike Müller, Pavel Telička, Elsi Katainen, Hilde Vautmans

Proposition de résolution Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que la formation et l'éducation des conducteurs en vue de favoriser une conduite prudente et adaptée aux types d'animaux transportés amélioreraient le bien-être des animaux pendant le transport^{1 bis};

1 bis

https://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1966

Or. en

Amendement 26 Philippe Loiseau, Jacques Colombier

Proposition de résolution Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que la politique commerciale de l'Union, notamment la multiplication des accords de libreéchange, a rendu nécessaire l'accroissement du transports d'animaux vivants, ainsi que du mal être qui en découle;

Or. fr

Amendement 27 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que, d'après de nombreuses études, le bien-être animal a une incidence sur la qualité de la viande;

Or. de

Amendement 28 Fredrick Federley, Jan Huitema, Frédérique Ries, Ulrike Müller, Pavel Telička, Elsi Katainen, Hilde Vautmans

Proposition de résolution Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C ter. considérant que le traitement approprié des animaux peut permettre de

PE632.015v01-00 14/94 AM\1171887FR.docx

réduire le temps de chargement et de déchargement des animaux, d'atténuer la perte de poids, de diminuer le nombre de blessures et de plaies et d'améliorer la qualité de la viande;

Or. en

Amendement 29 Frédérique Ries, Hilde Vautmans, Louis Michel

Proposition de résolution Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que l'aptitude au transport est un facteur essentiel du bienêtre des animaux durant le transport, car les risques en matière de bien-être sont accrus pour les animaux transportés blessés ou malades;

Amendement

D. considérant que l'aptitude au transport est un facteur essentiel du bienêtre des animaux durant le transport, car les risques en matière de bien-être sont accrus pour les animaux transportés blessés, *affaiblis*, *gestants*, *non sevrés* ou malades;

Or. fr

Amendement 30 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que l'aptitude au transport est un facteur essentiel du bienêtre des animaux durant le transport, car les risques en matière de bien-être sont accrus pour les animaux transportés blessés *ou* malades;

Amendement

D. considérant que l'aptitude au transport est un facteur essentiel du bienêtre des animaux durant le transport, car les risques en matière de bien-être sont accrus pour les animaux transportés blessés, *en gestation*, malades *ou non sevrés*;

Or. de

Amendement 31 Hilde Vautmans, Jan Huitema

Proposition de résolution Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que l'aptitude au transport est un facteur essentiel du bienêtre des animaux durant le transport, car les risques en matière de bien-être sont accrus pour les animaux transportés blessés ou malades;

Amendement

D. considérant que l'aptitude au transport est un facteur essentiel du bienêtre des animaux durant le transport, car les risques en matière de bien-être sont accrus pour les animaux transportés blessés, *en gestation* ou malades;

Or. en

Amendement 32 James Nicholson, Anthea McIntyre

Proposition de résolution Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que la qualité de la gestion du bétail lors du chargement et du déchargement ainsi que les soins apportés au cours du transport devraient rester les préoccupations principales afin de protéger le bien-être animal pendant le transport;

Or. en

Amendement 33 Elsi Katainen, Fredrick Federley, Ulrike Müller

Proposition de résolution Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. rappelle que le transport d'animaux malades ou blessés devrait être

PE632.015v01-00 16/94 AM\1171887FR.docx

évité autant que possible afin de garantir de bonnes conditions de vie aux animaux;

Or. en

Amendement 34 Norbert Erdős

Proposition de résolution Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que les questions d'aptitude représentent la plus grande portion des infractions, suivies par les problèmes de documentation;

Amendement

E. considérant que, *d'après certaines sources et estimations*, les questions d'aptitude représentent la plus grande portion des infractions, suivies par les problèmes de documentation;

Or. hu

Amendement 35 Thomas Waitz au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que les infractions les plus fréquentes du règlement (CE) n° 1/2005 concernent les dispositions suivantes: les exigences en matière d'espace minimal et de hauteur libre suffisante, l'obligation de prévoir une répartition appropriée, l'interdiction du transport par une chaleur extrême, les exigences en matière d'accès à l'eau pendant les longs trajets, l'interdiction du transport d'animaux qui ne sont pas aptes, les exigences en matière de litières et celles qui imposent le déchargement des animaux pendant 24 heures après une

durée de trajet maximale déterminée pour qu'ils se reposent et soient alimentés et abreuvés;

Or. en

Amendement 36 Fredrick Federley, Jan Huitema, Frédérique Ries, Ulrike Müller, Pavel Telička, Elsi Katainen, Hilde Vautmans

Proposition de résolution Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que la qualité et la fréquence des inspections menées par les États membres ont une incidence directe sur le niveau de respect des exigences;

Or. en

Amendement 37 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que la définition de l'aptitude au transport varie selon les États membres;

Or. de

Amendement 38 Fredrick Federley, Jan Huitema, Frédérique Ries, Ulrike Müller, Pavel Telička

Proposition de résolution Considérant E ter (nouveau)

PE632.015v01-00 18/94 AM\1171887FR.docx

Proposition de résolution

Amendement

E ter. considérant que le transport d'animaux vivants augmente le risque de propagation de maladies animales infectieuses; qu'il est indispensable de prendre des mesures de sûreté biologique suffisantes, le stress lié au transport pouvant affaiblir le système immunitaire des animaux et les rendre plus vulnérables face aux maladies l'bis;

1 bis

https://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1966

Or. en

Amendement 39 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E ter. considérant que les responsables ne savent souvent pas précisément ce qui doit être fait lorsque les animaux sont déclarés inaptes au transport;

Or. de

Amendement 40 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Considérant E quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E quater. considérant qu'il est souvent difficile, pour les responsables, de connaître l'état d'avancement de la

gestation;

Or. de

Amendement 41 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Considérant E quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E quinquies. considérant que les États membres n'appliquent pas assez rigoureusement le règlement (CE) n° 1/2005 au sein de l'Union, et ne l'appliquent pas du tout en dehors de l'Union;

Or. de

Amendement 42 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Considérant E sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E sexies. considérant que le transport de veaux et d'agneaux non sevrés est particulièrement problématique;

Or. de

Amendement 43 Frédérique Ries, Hilde Vautmans, Louis Michel

Proposition de résolution Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant qu'une analyse des rapports d'inspection des États membres révèle de très importantes différences entre les États membres en termes de nombre d'inspections, qui varie entre zéro et plusieurs millions par an, et du taux d'infractions, qui s'échelonne de zéro à 16,6 %, ce qui suggère que les États membres appliquent des méthodes différentes en matière d'inspections, avec par exemple des inspections aléatoires ou une stratégie basée sur le risque;

Amendement

F. considérant qu'une analyse des rapports d'inspection des États membres révèle de très importantes différences entre les États membres en termes de nombre d'inspections, qui varie entre zéro et plusieurs millions par an, et du taux d'infractions, qui s'échelonne de zéro à 16,6 %, ce qui suggère que les États membres appliquent des méthodes différentes en matière d'inspections, avec par exemple des inspections aléatoires ou une stratégie basée sur le risque; de telles différences d'approches empêchent également toute comparabilité des données entre États membres:

Or. fr

Amendement 44 Fredrick Federley, Jan Huitema, Frédérique Ries, Ulrike Müller, Pavel Telička, Elsi Katainen, Hilde Vautmans

Proposition de résolution Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant que les États membres sont chargés de veiller à la bonne application et à l'exécution adéquate du règlement (CE) n° 1/2005 au niveau national, y compris en menant des inspections officielles, tandis qu'il incombe à la Commission de veiller à ce que les États membres appliquent correctement la législation européenne;

Or. en

Amendement 45 Momchil Nekov

Proposition de résolution Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant la présence actuelle ou récente, dans certains États membres, de diverses maladies animales, telles que la peste porcine africaine et la grippe aviaire ainsi que des maladies et zoonoses des petits ruminants et des bovins;

Or. bg

Amendement 46 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant qu'il est fréquent que les animaux manquent de nourriture et d'eau et que le temps de repos de 24 heures lors d'un arrêt à un poste de contrôle agréé ne soit pas respecté;

Or. de

Amendement 47 Sofia Ribeiro

Proposition de résolution Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant que l'éleveur est la partie qui a le plus à gagner en veillant à ce que son animal soit apte au transport, mais aussi la partie qui a le plus à perdre si le transport ne respecte pas les règles existantes;

PE632.015v01-00 22/94 AM\1171887FR.docx

Amendement 48 Maria Gabriela Zoană

Proposition de résolution Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant que les centres d'abattage sont répartis de manière déséquilibrée sur le territoire des États membres;

Or. ro

Amendement 49 Daniel Buda

Proposition de résolution Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant que les centres d'abattage sont répartis de manière déséquilibrée sur le territoire des États membres;

Or. ro

Amendement 50 Sofia Ribeiro

Proposition de résolution Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F ter. considérant que l'Union européenne est le lieu où le bien-être des animaux est plus respecté et défendu; et

qu'elle constitue en cela un exemple pour le reste du monde;

Or. en

Amendement 51 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F ter. considérant que l'approvisionnement en eau est souvent insuffisant pendant le transport;

Or. de

Amendement 52 Sofia Ribeiro

Proposition de résolution Considérant F quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F quater. considérant que, d'après la Fédération des vétérinaires d'Europe (FVE) et l'Office international des épizooties (OIE), les animaux devraient être élevés aussi près que possible de l'endroit où ils sont nés, et abattus aussi près que possible du lieu de production; que le transport d'animaux vivants devrait être remplacé, dans la mesure du possible, par le transport de carcasses;

Or. en

Amendement 53 Maria Noichl, Karin Kadenbach

PE632.015v01-00 24/94 AM\1171887FR.docx

Proposition de résolution Considérant F quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F quater. considérant que les carnets de route sont souvent incomplets et ne contiennent qu'une estimation de la durée du trajet trop courte pour être réaliste;

Or. de

Amendement 54 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Considérant F quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F quinquies. considérant que les transports sont souvent surchargés;

Or. de

Amendement 55 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Considérant F sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F sexies. considérant que l'inadéquation de la hauteur minimale est un problème fréquent dans les véhicules de transport;

Or. de

Amendement 56

AM\1171887FR.docx 25/94 PE632.015v01-00

FR

Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Considérant F septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F septies. considérant que la température élevée et l'insuffisance de la ventilation dans le véhicule représentent un problème majeur;

Or. de

Amendement 57 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Considérant F octies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F octies. considérant que l'on observe également une pratique qui consiste à déplacer les animaux d'un centre de rassemblement à un autre afin de dissimuler la durée de leur transport;

Or. de

Amendement 58 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Considérant F nonies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F nonies. considérant qu'il est fréquent que les véhicules de transport ne disposent pas de suffisamment de litière;

Or. de

Amendement 59 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Considérant F decies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F decies. considérant que les véhicules de transport sont souvent pourvus de cloisons inadéquates;

Or. de

Amendement 60 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Considérant F undecies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F undecies. considérant que, d'après l'article 10 du règlement (CE) n° 1/2005, les transporteurs qui ont commis des infractions graves à la législation communautaire et/ou à la législation nationale sur le bien-être des animaux au cours des trois années précédant la date de la demande ne doivent pas être autorisés à transporter des animaux vivants;

Or. de

Amendement 61 Sofia Ribeiro

Proposition de résolution Considérant G

Proposition de résolution

Amendement

AM\1171887FR.docx 27/94 PE632.015v01-00

G. considérant que le transport de la viande et des autres produits animaux est plus facile techniquement et plus rationnel d'un point de vue éthique que le transport d'animaux vivants uniquement en vue de leur abattage;

supprimé

supprimé

Or. en

Amendement 62 Annie Schreijer-Pierik

Proposition de résolution Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que le transport de la viande et des autres produits animaux est plus facile techniquement et plus rationnel d'un point de vue éthique que le transport d'animaux vivants uniquement en vue de leur abattage;

Amendement

Or. nl

Amendement 63 Momchil Nekov

Proposition de résolution Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que le transport de la viande et des autres produits animaux est plus facile techniquement et plus rationnel d'un point de vue éthique que le transport d'animaux vivants uniquement en vue de leur abattage;

Amendement

G. considérant que le transport de la viande et des autres produits animaux est plus facile techniquement *et administrativement*, et plus rationnel d'un point de vue éthique que le transport d'animaux vivants uniquement en vue de leur abattage; *et que la construction d'abattoirs au sein ou à proximité des élevages est fortement susceptible de procurer des moyens de subsistance dans*

PE632.015v01-00 28/94 AM\1171887FR.docx

Or. bg

Amendement 64 Mairead McGuinness

Proposition de résolution Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que le transport de la viande et des autres produits *animaux* est plus facile techniquement et plus rationnel d'un point de vue éthique que le transport d'animaux vivants uniquement en vue de leur abattage;

Amendement

G. considérant que le transport de la viande et des autres produits d'origine animale est plus facile techniquement et plus rationnel d'un point de vue éthique que le transport d'animaux vivants uniquement en vue de leur abattage; que, dans certains États membres, le commerce des animaux vivants à des fins d'engraissement est essentiel pour garantir l'exercice de la concurrence sur le marché;

Or. en

Amendement 65 Clara Eugenia Aguilera García

Proposition de résolution Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que le transport de la viande et des autres produits animaux est plus facile techniquement et plus *rationnel* d'un point de vue *éthique que le transport* d'animaux vivants uniquement en vue de leur abattage;

Amendement

G. considérant que le transport de la viande et des autres produits animaux est plus facile techniquement et plus avantageux d'un point de vue économique pour l'éleveur; que cette situation existe déjà dans le secteur porcin, mais que son application au secteur de la viande bovine ou ovine se heurte à des difficultés non seulement techniques, mais aussi d'ordre culturel ou religieux;

Amendement 66 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que le transport de la viande et des autres produits animaux est plus facile techniquement *et plus rationnel d'un point de vue éthique* que le transport d'animaux vivants uniquement en vue de leur abattage;

Amendement

G. considérant que le transport de la viande et des autres produits animaux est plus facile techniquement que le transport d'animaux vivants uniquement en vue de leur abattage, mais qu'il est plus rationnel d'un point de vue éthique et plus durable de favoriser l'adoption de régimes alimentaires à base de végétaux;

Or. nl

Amendement 67 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que le transport de la viande et des autres produits animaux est plus facile techniquement et plus rationnel d'un point de vue éthique que le transport d'animaux vivants *uniquement* en vue de leur abattage;

Amendement

G. considérant que le transport *de sperme et d'embryons ainsi que* de la viande et des autres produits animaux est plus facile techniquement et plus rationnel d'un point de vue éthique que le transport d'animaux vivants en vue de leur abattage *et de leur élevage*;

Or. de

Amendement 68 Norbert Erdős

Proposition de résolution

PE632.015v01-00 30/94 AM\1171887FR.docx

Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que le transport de la viande et des autres produits animaux est plus facile techniquement *et plus rationnel d'un point de vue éthique* que le transport d'animaux vivants uniquement en vue de leur abattage;

Amendement

G. considérant que le transport de la viande et des autres produits animaux est plus facile techniquement que le transport d'animaux vivants uniquement en vue de leur abattage;

Or. hu

Amendement 69 Stefan Eck

Proposition de résolution Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant que, d'après la Fédération des vétérinaires d'Europe (FVE), les animaux devraient être élevés aussi près que possible de l'endroit où ils sont nés, et abattus aussi près que possible du lieu de production; que le transport d'animaux vivants devrait être remplacé, dans la mesure du possible, par le transport de carcasses¹ bis;

1 bis http://www.fve.org/publications/fve-calls-to-ensure-better-animalwelfare-during-animal-transport/

Or. en

Amendement 70 Marco Zullo, Rosa D'Amato, Ignazio Corrao, Eleonora Evi

Proposition de résolution Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant que, d'après la Fédération des vétérinaires d'Europe et l'Office international des épizooties, les animaux devraient être élevés aussi près que possible de l'endroit où ils sont nés, et abattus aussi près que possible du lieu de production; que le transport d'animaux vivants devrait être remplacé, dans la mesure du possible, par le transport de carcasses;

Or. en

Amendement 71 Momchil Nekov

Proposition de résolution Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant que certains États membres ne disposent pas d'un nombre suffisant d'établissements d'abattage et de transformation d'animaux et de carcasses, ce qui entraîne des transports vers les établissements concernés et la génération de coûts supplémentaires, outre le fait que ces voyages ont une incidence sur l'environnement et sont une source de stress pour les animaux;

Or. bg

Amendement 72 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

PE632.015v01-00 32/94 AM\1171887FR.docx

G bis. considérant que la pétition «8 hours campaign», signée par 1,1 million de citoyens de l'Union et adressée à la Commission européenne en 2012, visait à limiter à huit heures le temps maximal de transport des animaux dans le secteur agricole; et que le Parlement européen avait, en 2012, également demandé que le temps de transport des animaux soit limité à huit heures;

Or. nl

Amendement 73 Paul Brannen

Proposition de résolution Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant que, d'après la Fédération des vétérinaires d'Europe (FVE), les animaux devraient être élevés aussi près que possible de l'endroit où ils sont nés, et abattus aussi près que possible du lieu de production; que le transport d'animaux vivants devrait être remplacé, dans la mesure du possible, par le transport de carcasses;

Or. en

Amendement 74 Philippe Loiseau, Jacques Colombier

Proposition de résolution Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant qu'il est évident que les éleveurs, sans cesse mis en cause par

l'opinion publique, sont attachés à leurs animaux, qu'il ne leur appartient donc pas de supporter la responsabilité d'éventuels mauvais traitements subis durant le transport;

Or. fr

Amendement 75 Maria Lidia Senra Rodríguez

Proposition de résolution Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant que la politique agricole commune a une vocation exportatrice; que la concentration de la production loin des zones de consommation et la disparition progressive des abattoirs de proximité entraînent un grand volume de transport d'animaux;

Or. es

Amendement 76 Clara Eugenia Aguilera García

Proposition de résolution Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant que le transport d'animaux vivants vers des pays tiers constitue un mécanisme de régulation des prix du marché intérieur de l'Union lorsque le secteur traverse des périodes difficiles;

Or. es

Amendement 77 James Nicholson, Anthea McIntyre

Proposition de résolution Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant que, pour certaines chaînes d'approvisionnement au sein de l'Union, le transport des animaux vivants, à des fins de production ou d'abattage, est important;

Or. en

Amendement 78 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Paragraphe -1 (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1. souligne que la souffrance infligée aux animaux lors du transport est une source importante de préoccupation et d'indignation pour la société et note que, le 21 septembre 2017, la Commission européenne a reçu plus d'un million de signatures pour la campagne #StopTheTrucks, dans laquelle les citoyens européens demandaient d'arrêter le transport à longue distance;

Or. nl

Amendement 79 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Considérant G bis (nouveau)

AM\1171887FR.docx 35/94 PE632.015v01-00

Proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant que les animaux doivent être engraissés et abattus aussi près que possible de leur lieu d'élevage;

Or. de

Amendement 80 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Paragraphe -1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 bis. est d'avis que le transport d'animaux par la route est l'un des plus grands problèmes de l'élevage intensif et estime donc nécessaire de réduire sensiblement le nombre d'animaux élevés et abattus dans l'Union:

Or. nl

Amendement 81 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Paragraphe -1 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 ter. souligne que l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture estime que l'élevage intensif est responsable de près d'un cinquième des émissions de gaz à effet de serre, et qu'une réduction drastique du cheptel est donc nécessaire pour lutter correctement contre le changement climatique;

Or. nl

Amendement 82 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Paragraphe -1 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 quater. note qu'une diminution de la consommation de produits d'origine animale réduira le nombre de transports d'animaux vivants et souligne que cela apportera également une contribution positive à l'environnement et à la santé publique et constitue un facteur essentiel dans la lutte contre le changement climatique;

Or. nl

Amendement 83 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Paragraphe -1 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 quinquies. rappelle que le transport des animaux constitue une menace pour la santé animale et la santé publique, car il est l'une des principales causes de la propagation rapide des maladies animales, y compris celles qui peuvent être transmises à l'homme; souligne qu'afin de prévenir la propagation des maladies animales, il conviendrait de revoir en profondeur le système d'élevage de l'Union et d'interdire le transport d'animaux sur de longues distances;

Or. nl

Amendement 84 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Paragraphe -1 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 sexies. invite les États membres, en cas d'apparition d'une maladie animale contagieuse dans un autre État membre, à instaurer immédiatement un moratoire sur les importations et les exportations d'animaux vivants;

Or. nl

Amendement 85 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Paragraphe -1 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 septies. regrette la décision prise par la conférence des présidents, sans vote du Parlement en plénière, de ne pas créer de commission d'enquête parlementaire sur le bien-être des animaux pendant le transport au sein de l'Union et hors de ses frontières, malgré le large soutien nécessaire manifesté par des députés issus de différents groupes politiques; recommande dès lors que le Parlement européen crée une commission d'enquête sur le transport d'animaux dans et hors de l'Union dès le début de la prochaine législature, afin de mener une enquête et un suivi appropriés concernant la cruauté exercée dans le transport d'animaux;

Or. nl

Amendement 86 Thomas Waitz, Florent Marcellesi au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe -1 (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1. estime que la consommation de viande doit évoluer vers des volumes commercialisés nettement inférieurs, mais plus durables, de meilleure qualité et basés sur les produits du terroir, avec un approvisionnement axé sur la demande de l'Union;

Or. en

Amendement 87 Sofia Ribeiro

Proposition de résolution Paragraphe -1 (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1. rappelle que le règlement (CE) n° 1/2005 est très bien conçu et qu'il est reconnu par toutes les parties prenantes et par tous les acteurs; observe qu'il est toujours possible de l'améliorer et qu'il convient, notamment, de le renforcer, mais précise que les situations de nonrespect sont résiduelles;

Or. en

Amendement 88 Fredrick Federley, Jan Huitema, Frédérique Ries, Ulrike Müller, Hilde Vautmans

Proposition de résolution Paragraphe 1

AM\1171887FR.docx 39/94 PE632.015v01-00

FR

1. déplore que les progrès réalisés dans l'ensemble par les États membres dans la mise en œuvre du règlement (CE) n° 1/2005 ne soient pas suffisants pour remplir l'objectif principal dudit règlement, à savoir améliorer le bien-être des animaux pendant le transport;

Amendement

1. déplore que les progrès réalisés dans l'ensemble par les États membres dans la mise en œuvre du règlement (CE) n° 1/2005 ne soient pas suffisants pour remplir l'objectif principal dudit règlement, à savoir améliorer le bien-être des animaux pendant le transport; invite instamment la Commission à prendre des mesures juridiques et des sanctions à l'encontre des États membres qui n'appliquent pas correctement le règlement;

Or. en

Amendement 89
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. déplore que les progrès réalisés dans l'ensemble par les États membres dans la mise en œuvre du règlement (CE) n° 1/2005 ne soient pas suffisants pour remplir l'objectif principal dudit règlement, à savoir améliorer le bien-être des animaux pendant le transport;

Amendement

1. déplore que les progrès réalisés dans l'ensemble par les États membres dans la mise en œuvre du règlement (CE) n° 1/2005 ne soient pas suffisants pour remplir l'objectif principal dudit règlement, à savoir améliorer le bien-être des animaux pendant le transport, et que le niveau global de mise en œuvre reste faible; invite instamment les États membres à déployer de plus grands efforts pour respecter le règlement (CE) n° 1/2005;

Or. en

Amendement 90 Sofia Ribeiro

Proposition de résolution Paragraphe 1

PE632.015v01-00 40/94 AM\1171887FR.docx

1. *déplore* que les progrès réalisés dans l'ensemble par les États membres dans la mise en œuvre du règlement (CE) n° 1/2005 ne *soient* pas suffisants pour remplir l'objectif principal dudit règlement, à savoir améliorer le bien-être des animaux pendant le transport;

Amendement

1. *constate* que les progrès réalisés dans l'ensemble par les États membres dans la mise en œuvre du règlement (CE) n° 1/2005 ne *sont* pas suffisants pour remplir l'objectif principal dudit règlement, à savoir améliorer le bien-être des animaux pendant le transport, *en particulier en ce qui concerne les carnets de route et l'application de sanctions*;

Or. en

Amendement 91 Mairead McGuinness

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. déplore que les progrès réalisés dans l'ensemble par les États membres dans la mise en œuvre du règlement (CE) n° 1/2005 ne soient pas suffisants pour remplir l'objectif principal dudit règlement, à savoir améliorer le bien-être des animaux pendant le transport:

Amendement

1. regrette que la mise en œuvre du règlement (CE) n° 1/2005 par certains États membres soit incomplète, ce qui empêche l'amélioration du bien-être des animaux lors du transport;

Or. en

Amendement 92 Norbert Erdős

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. déplore que les progrès réalisés dans l'ensemble par les États membres dans la mise en œuvre du règlement (CE) n° 1/2005 ne soient pas *suffisants* pour

Amendement

1. déplore que les progrès réalisés dans l'ensemble par les États membres dans la mise en œuvre du règlement (CE) n° 1/2005 ne soient pas

AM\1171887FR.docx 41/94 PE632.015v01-00

FR

remplir l'objectif principal dudit règlement, à savoir améliorer le bien-être des animaux pendant le transport; *suffisamment ambitieux* pour améliorer le bien-être des animaux pendant le transport;

Or. hu

Amendement 93 Clara Eugenia Aguilera García

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. déplore que les progrès réalisés dans l'ensemble par les États membres dans la mise en œuvre du règlement (CE) n° 1/2005 ne soient pas suffisants pour remplir l'objectif principal dudit règlement, à savoir améliorer le bien-être des animaux pendant le transport;

Amendement

1. constate la nécessité de continuer à améliorer, de manière générale, la mise en œuvre par les États membres du règlement (CE) n° 1/2005 pour remplir l'objectif principal dudit règlement, à savoir améliorer le bien-être des animaux pendant le transport;

Or. es

Amendement 94 Annie Schreijer-Pierik

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. déplore que les progrès réalisés *dans l'ensemble* par *les* États membres dans la mise en œuvre du règlement (CE) n° 1/2005 ne soient pas suffisants pour remplir l'objectif principal dudit règlement, à savoir améliorer le bien-être des animaux pendant le transport;

Amendement

1. déplore que les progrès réalisés par *certains* États membres dans la mise en œuvre du règlement (CE) n° 1/2005 ne soient pas suffisants pour remplir l'objectif principal dudit règlement, à savoir améliorer le bien-être des animaux pendant le transport;

Or. nl

PE632.015v01-00 42/94 AM\1171887FR.docx

Amendement 95 Nicola Caputo

Proposition de résolution Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. invite la Commission et le Conseil à réviser le règlement (CE) n° 1/2005 en y introduisant des améliorations quant aux aspects suivants:

- les caractéristiques des véhicules;
- les conditions du transport, par exemple les emplacements réservés aux animaux, l'abreuvage, la température ainsi que l'humidité de l'air;
- une formation spéciale pour les conducteurs, une vitesse adaptée, la prudence lors du chargement et du déchargement, afin que les conducteurs sachent comment se comporter avec les animaux qu'ils transportent;
- la réduction de la densité de chargement et le renforcement des règles relatives au transport d'animaux blessés ou en gestation;

Or en

Amendement 96 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. constate qu'il est particulièrement difficile d'appliquer le règlement (CE) n° 1/2005 lorsque les transports transitent par plusieurs États membres et que plusieurs États membres ont approuvé le carnet de route, délivré l'autorisation ainsi que le certificat d'immatriculation

du véhicule au transitaire et octroyé le certificat d'aptitude professionnelle au conducteur; rappelle que si des États membres constatent des violations des dispositions du règlement (CE) n° 1/2005, ils sont tenus de les signaler à tous les autres États membres, conformément à l'article 26:

Or. de

Amendement 97 Nicola Caputo

Proposition de résolution Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 ter. invite la Commission à veiller au respect effectif et uniforme de la législation européenne existante sur le transport des animaux dans tous les États membres; estime qu'une meilleure application est centrale dès qu'il s'agit de garantir l'effectivité de la législation existante, ainsi que son utilité en vue d'améliorer les conditions de transport et d'éviter les distorsions de la concurrence entre les États membres;

Or. en

Amendement 98 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 ter. invite les États membres à tenir également compte des transports intraeuropéens pour l'inspection du

PE632.015v01-00 44/94 AM\1171887FR.docx

chargement des animaux dans les véhicules afin de vérifier si les dispositions du règlement (CE) nº 1/2005 sont respectées;

Or. de

Amendement 99 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Paragraphe 2 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 quater. invite les États membres à veiller à ce qu'un nombre suffisant d'abreuvoirs soient accessibles, propres, fonctionnels et adaptés à la race de l'animal, que le réservoir d'eau soit plein et qu'une litière fraîche soit fournie en quantité suffisante;

Or. de

Amendement 100 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. invite les États membres à veiller à ce que les autorités compétentes vérifient que les carnets de route contiennent des informations réalistes et soient ainsi conformes à l'article 14, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1/2005;

Or. de

Amendement 101 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 ter. invite les États membres à veiller à ce que la planification des transports comprenne la preuve d'une réservation à un poste de contrôle, comprenant de la nourriture, de l'eau et de la litière fraîche;

Or. de

Amendement 102 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Paragraphe 1 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 quater. invite les États membres à veiller à ce que les véhicules de transport respectent les exigences en matière d'espace minimal fixées à l'annexe I, chapitre VII, du règlement (CE) n° 1/2005 et à ce que la densité de chargement soit proportionnellement réduite en cas de température élevée;

Or. de

Amendement 103 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Paragraphe 1 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

PE632.015v01-00 46/94 AM\1171887FR.docx

1 quinquies. invite les États membres à veiller à ce que les véhicules de transport disposent d'une hauteur minimale suffisante;

Or. de

Amendement 104 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Paragraphe 1 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 sexies. invite les États membres à veiller à ce que les carnets de route et les plans de transport ne soient approuvés que si les prévisions météorologiques ne prévoient pas de températures supérieures à 30 °C tout au long du trajet;

Or. de

Amendement 105 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Paragraphe 1 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 septies. invite les États membres à veiller à ce qu'il n'y ait aucun espace entre le plancher ou la paroi du véhicule et les cloisons des véhicules de transport;

Or. de

Amendement 106 Marco Zullo, Rosa D'Amato, Ignazio Corrao, Eleonora Evi

Proposition de résolution Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne qu'une mise en œuvre partielle du règlement ne permettra pas d'atteindre son objectif primordial, à savoir éviter que les animaux ne soient blessés ou ne subissent des souffrances inutiles;

Amendement

2. souligne qu'une mise en œuvre partielle du règlement ne permettra pas d'atteindre son objectif primordial, à savoir éviter que les animaux ne soient blessés ou ne subissent des souffrances inutiles, et qu'il est donc nécessaire de redoubler d'efforts pour prévenir les faits graves ayant des répercussions significatives sur le bien-être des animaux ainsi que pour poursuivre ceux qui en sont responsables;

Or. it

Amendement 107 Sofia Ribeiro

Proposition de résolution Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne qu'une mise en œuvre partielle du règlement ne permettra pas d'atteindre son objectif primordial, à savoir éviter que les animaux ne soient blessés ou ne subissent des souffrances inutiles;

Amendement

2. souligne qu'une mise en œuvre partielle du règlement ne permettra pas d'atteindre son objectif primordial, à savoir éviter que les animaux ne soient blessés ou ne subissent des souffrances inutiles; observe cependant que le pourcentage des animaux blessés ou en souffrance est résiduel et que ces souffrances sont exceptionnelles;

Or. en

Amendement 108 Thomas Waitz au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 2

PE632.015v01-00 48/94 AM\1171887FR.docx

2. souligne qu'une mise en œuvre partielle du règlement ne permettra pas d'atteindre son objectif primordial, à savoir éviter que les animaux ne soient blessés ou ne subissent des souffrances inutiles;

Amendement

2. souligne qu'une mise en œuvre partielle du règlement ne permettra pas d'atteindre son objectif primordial, à savoir éviter que les animaux ne soient blessés ou ne subissent des souffrances inutiles, et que de graves problèmes persistent quant au bien-être des animaux;

Or. en

Amendement 109 Norbert Erdős

Proposition de résolution Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne qu'une mise en œuvre partielle du règlement *ne permettra pas d'*atteindre son objectif primordial, à savoir éviter que les animaux ne soient blessés ou ne subissent des souffrances inutiles;

Amendement

2. souligne qu'une mise en œuvre partielle du règlement *s'est avérée insuffisante dans plusieurs cas pour* atteindre son objectif primordial, à savoir éviter que les animaux ne soient blessés ou ne subissent des souffrances inutiles;

Or. hu

Amendement 110 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne qu'une mise en œuvre partielle du règlement ne permettra pas d'atteindre son objectif primordial, à savoir éviter que les animaux ne soient blessés *ou* ne subissent des souffrances inutiles;

Amendement

2. souligne qu'une mise en œuvre partielle du règlement ne permettra pas d'atteindre son objectif primordial, à savoir éviter que les animaux ne soient blessés, ne subissent des souffrances inutiles *ou ne meurent*:

Amendement 111 Hilde Vautmans, Jan Huitema

Proposition de résolution Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. souligne que le non-respect du règlement de la part des États membres compromet l'objectif de ce texte, qui est de prévenir l'apparition et la propagation des maladies animales infectieuses;

Or. en

Amendement 112 Frédérique Ries, Hilde Vautmans, Louis Michel

Proposition de résolution Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. appelle les États membres qui ne font que peu ou pas d'inspections à accroître le nombre de contrôles et à en faire rapport complet auprès de la Commission;

Or. fr

Amendement 113 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Paragraphe 3

Proposition de résolution

Amendement

3. relève que le non-respect

3. relève que le non-respect

PE632.015v01-00 50/94 AM\1171887FR.docx

systématique du règlement par certains États membres fausse la concurrence et créé de ce fait des conditions de concurrence inégales entre les opérateurs des différents États membres; systématique du règlement par certains États membres fausse la concurrence et créé de ce fait des conditions de concurrence inégales entre les opérateurs des différents États membres, ce qui peut conduire à un nivellement vers le bas quant aux normes relatives au bien-être des animaux pendant le transport;

Or de

Amendement 114 Annie Schreijer-Pierik

Proposition de résolution Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. relève que le non-respect systématique du règlement par certains États membres fausse la concurrence et *créé* de ce fait des conditions de concurrence inégales entre les opérateurs des différents États membres;

Amendement

3. relève que le non-respect systématique du règlement *dans certaines régions et* par certains États membres fausse la concurrence et *crée* de ce fait des conditions de concurrence inégales entre les opérateurs des différents États membres, *tout en portant préjudice aux précurseurs sur le plan économique*;

Or. nl

Amendement 115 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. relève que le non-respect systématique du règlement par certains États membres fausse la concurrence et *créé* de ce fait des conditions de concurrence inégales entre les opérateurs des différents États membres;

Amendement

3. relève que le non-respect systématique du règlement par certains États membres fausse la concurrence et *entraîne* de ce fait *de graves atteintes au bien-être des animaux, tout en créant* des conditions de concurrence inégales entre

AM\1171887FR.docx 51/94 PE632.015v01-00

FR

les opérateurs des différents États membres;

Or. nl

Amendement 116 Norbert Erdős

Proposition de résolution Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. relève que *le* non-respect *systématique* du règlement par certains États membres *fausse* la concurrence et *créé* de ce fait des conditions de concurrence inégales entre les opérateurs des différents États membres;

Amendement

3. relève que *l'éventuel* non-respect du règlement par certains États membres *peut fausser* la concurrence et *créer* de ce fait des conditions de concurrence inégales entre les opérateurs des différents États membres;

Or. hu

Amendement 117 Clara Eugenia Aguilera García

Proposition de résolution Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. relève que le non-respect systématique du règlement par certains États membres fausse la concurrence et créé de ce fait des conditions de concurrence inégales entre les opérateurs des différents États membres;

Amendement

3. relève que le non-respect du règlement par certains États membres fausse la concurrence et *crée* de ce fait des conditions de concurrence inégales entre les opérateurs des différents États membres;

Or. es

Amendement 118 Stefan Eck

Proposition de résolution Paragraphe 3 bis (nouveau)

PE632.015v01-00 52/94 AM\1171887FR.docx

Amendement

3 bis. constate que les dispositions du règlement (CE) nº 1/2005 qui sont le plus souvent enfreintes comprennent celles qui interdisent le surpeuplement, imposent une hauteur libre suffisante, interdisent le transport par une chaleur extrême, imposent un accès à l'eau pendant les longs trajets, interdisent le transport d'animaux qui ne sont pas aptes, exigent des litières et qui imposent le déchargement des animaux pendant 24 heures après une durée de trajet maximale déterminée pour qu'ils se reposent et soient alimentés et abreuvés; invite les États membres et les transporteurs à déployer de plus grands efforts pour respecter et faire appliquer le règlement (CE) nº 1/2005;

Or. en

Amendement 119 Paul Brannen

Proposition de résolution Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. constate que les dispositions du règlement (CE) n° 1/2005 qui sont le plus souvent enfreintes comprennent celles qui interdisent le surpeuplement, imposent une hauteur libre suffisante, interdisent le transport par une chaleur extrême, imposent un accès à l'eau pendant les longs trajets, interdisent le transport d'animaux qui ne sont pas aptes, exigent des litières et qui imposent le déchargement des animaux pendant 24 heures après une durée de trajet maximale déterminée pour qu'ils se reposent et soient alimentés et abreuvés;

invite les États membres et les transporteurs à déployer de plus grands efforts pour respecter et faire appliquer le règlement (CE) n° 1/2005;

Or. en

Amendement 120 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. plaide, par conséquent, pour que les entreprises, qu'elles soient chargées de l'élevage, de l'engraissement, du transport, de l'importation ou de l'exportation, affichent des attentes plus élevées et assument davantage de responsabilités;

Or. de

Amendement 121 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 ter. rappelle que les autorités des États membres délèguent souvent aux autorités locales la responsabilité d'effectuer des analyses de risque aux fins du contrôle des transports; exhorte dès lors les États membres à mettre en place des systèmes de contrôle en vue de vérifier l'existence, la qualité et la mise en application des analyses de risque locales;

Or. de

PE632.015v01-00 54/94 AM\1171887FR.docx

Amendement 122 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. regrette que la Commission ait ignoré la résolution du Parlement du 12 décembre 2012 et souligne qu'une mise en œuvre *plus* stricte et harmonisée, assortie de sanctions efficaces et dissuasives, est essentielle pour améliorer le bien-être des animaux pendant leur transport; regrette également que la Commission ait ignoré la demande qui lui a été faite dans cette résolution de vérifier l'absence d'incompatibilités entre le règlement et les exigences juridiques applicables dans chaque État membre;

Amendement

regrette que la Commission ait 4. ignoré la résolution du Parlement du 12 décembre 2012 et souligne qu'une mise en œuvre stricte et harmonisée, assortie de sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives, conformément à l'article 25 du règlement (CE) nº 1/2005, est essentielle pour améliorer le bien-être des animaux pendant leur transport et pour faire en sorte que les États membres ne se limitent pas à la fourniture de recommandations et d'informations; regrette également que la Commission ait ignoré la demande qui lui a été faite dans cette résolution de vérifier l'absence d'incompatibilités entre le règlement et les exigences juridiques applicables dans chaque État membre;

Or. de

Amendement 123 Frédérique Ries, Hilde Vautmans, Louis Michel

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. regrette que la Commission ait ignoré la résolution du Parlement du 12 décembre 2012 et souligne qu'une mise en œuvre plus stricte et harmonisée, assortie de sanctions *efficaces* et dissuasives, est essentielle pour améliorer le bien-être des animaux pendant leur transport; regrette

Amendement

4. regrette que la Commission ait ignoré la résolution du Parlement du 12 décembre 2012 et souligne qu'une mise en œuvre plus stricte et harmonisée, assortie de sanctions *effectives, proportionnées* et dissuasives, est essentielle pour améliorer le bien-être des animaux pendant leur

également que la Commission ait ignoré la demande qui lui a été faite dans cette résolution de vérifier l'absence d'incompatibilités entre le règlement et les exigences juridiques applicables dans chaque État membre;

transport; regrette également que la Commission ait ignoré la demande qui lui a été faite dans cette résolution de vérifier l'absence d'incompatibilités entre le règlement et les exigences juridiques applicables dans chaque État membre;

Or. fr

Amendement 124 Sofia Ribeiro

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. regrette que *la Commission ait ignoré* la résolution du Parlement du 12 décembre 2012 et souligne qu'une mise en œuvre plus stricte et harmonisée, assortie de sanctions efficaces et dissuasives, est essentielle pour améliorer le bien-être des animaux pendant leur transport; regrette également que la Commission ait ignoré la demande qui lui a été faite dans cette résolution de vérifier l'absence d'incompatibilités entre le règlement et les exigences juridiques applicables dans chaque État membre;

Amendement

4. regrette que *les États membres*aient ignoré la résolution du Parlement du
12 décembre 2012 et souligne qu'une mise
en œuvre plus stricte et harmonisée,
assortie de sanctions efficaces et
dissuasives, est essentielle pour améliorer
le bien-être des animaux pendant leur
transport; regrette également que la
Commission ait ignoré la demande qui lui a
été faite dans cette résolution de vérifier
l'absence d'incompatibilités entre le
règlement et les exigences juridiques
applicables dans chaque État membre;

Or en

Amendement 125 Norbert Erdős

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. regrette que la Commission ait ignoré la résolution du Parlement du 12 décembre 2012 et souligne qu'une mise

Amendement

4. regrette que la Commission ait ignoré la résolution du Parlement du 12 décembre 2012 et souligne qu'une mise

PE632.015v01-00 56/94 AM\1171887FR.docx

en œuvre plus *stricte et* harmonisée, assortie de sanctions efficaces *et dissuasives*, est essentielle pour améliorer le bien-être des animaux pendant leur transport; regrette également que la Commission ait ignoré la demande qui lui a été faite dans cette résolution de vérifier l'absence d'incompatibilités entre le règlement et les exigences juridiques applicables dans chaque État membre;

en œuvre plus harmonisée, assortie de sanctions efficaces, est essentielle pour améliorer le bien-être des animaux pendant leur transport; regrette également que la Commission ait ignoré la demande qui lui a été faite dans cette résolution de vérifier l'absence d'incompatibilités entre le règlement et les exigences juridiques applicables dans chaque État membre;

Or hu

Amendement 126 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. regrette que la Commission ait ignoré la résolution du Parlement du 12 décembre 2012 et souligne qu'une mise en œuvre plus stricte et harmonisée, assortie de sanctions efficaces et dissuasives, est essentielle pour améliorer le bien-être des animaux pendant leur transport; regrette également que la Commission ait ignoré la demande qui lui a été faite dans cette résolution de vérifier l'absence d'incompatibilités entre le règlement et les exigences juridiques applicables dans chaque État membre;

Amendement

4. regrette que la Commission ait ignoré la résolution du Parlement du 12 décembre 2012 et souligne qu'une mise en œuvre plus stricte et harmonisée, assortie de sanctions efficaces et dissuasives, est essentielle pour améliorer le bien-être des animaux pendant leur transport; *exhorte* la Commission à donner suite à la demande qui lui a été faite dans cette résolution de vérifier l'absence d'incompatibilités entre le règlement et les exigences juridiques applicables dans chaque État membre;

Or. nl

Amendement 127 Stefan Eck

Proposition de résolution Paragraphe 4 bis (nouveau)

AM\1171887FR.docx 57/94 PE632.015v01-00

Amendement

4 bis. convient avec la Commission^{1 bis} qu'il est de bonne pratique pour les autorités compétentes d'inspecter tous les lots destinés à des pays tiers lors du chargement; est d'avis qu'une proportion des lots destinés à l'Union devraient également être inspectés lors du chargement; observe que, pendant le chargement, les autorités compétentes peuvent contrôler le respect des conditions du règlement relatives à la surface de plancher et à la hauteur libre, au bon fonctionnement des systèmes d'aération, des systèmes d'approvisionnement en eau et des installations d'abreuvement, et vérifier que celles-ci sont adaptées aux espèces transportées, qu'aucun animal inapte n'est chargé et que les animaux disposent d'aliments et de litières en quantité suffisante; 1 bis Rapport final d'une étude effectuée

aux Pays-Bas entre le 20 février 2017 et le 24 février 2017 afin d'évaluer le bien-être animal pendant le transport vers des pays tiers; DG(SANTÉ) 2017-6106.

Or. en

Amendement 128 Paul Brannen

Proposition de résolution Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. convient avec la Commission l'bis qu'il est de bonne pratique pour les autorités compétentes d'inspecter tous les lots destinés à des pays tiers lors du chargement; est d'avis qu'une proportion des lots destinés à l'Union devraient également être inspectés lors du chargement; observe que, pendant le

chargement, les autorités compétentes peuvent contrôler le respect des conditions du règlement relatives à la surface de plancher et à la hauteur libre, au bon fonctionnement des systèmes d'aération, des systèmes d'approvisionnement en eau et des installations d'abreuvement, et vérifier que celles-ci sont adaptées aux espèces transportées, qu'aucun animal inapte n'est chargé et que les animaux disposent d'aliments et de litières en quantité suffisante;

^{1 bis} Rapport final d'une étude effectuée aux Pays-Bas entre le 20 février 2017 et le 24 février 2017 afin d'évaluer le bien-être animal pendant le transport vers des pays tiers; DG(SANTÉ) 2017-6106.

Or. en

Amendement 129 Sofia Ribeiro

Proposition de résolution Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. remarque que garantir le respect du règlement est particulièrement malaisé lorsqu'un voyage traverse plusieurs États membres et lorsque plusieurs États membres: i) ont approuvé le carnet de route; ii) ont octroyé l'autorisation au transporteur; iii) ont délivré le certificat d'homologation du véhicule; et iv) ont octroyé le certificat d'aptitude professionnelle au conducteur; invite les États membres qui découvrent des infractions à en informer tous les autres États membres concernés, comme le requiert l'article 26 du règlement (CE) nº 1/2005, afin qu'ils puissent prévenir toute récidive:

Amendement 130 James Nicholson, Anthea McIntyre

Proposition de résolution Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. reconnaît que certains États membres ont tracé la voie et ont appliqué le règlement (CE) n° 1/2005 en l'acceptant en tant que cadre approprié pour garantir la protection du bien-être des animaux pendant le transport, et qu'il est possible d'en tirer des enseignements;

Or. en

Amendement 131 Mairead McGuinness

Proposition de résolution Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. s'inquiète du faible niveau d'inspections effectuées dans certains États membres et du taux faible ou nul d'infractions rapportées; remet en question la précision des systèmes d'inspection et de transmission de rapports;

Or. en

Amendement 132 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Paragraphe 4 bis (nouveau)

PE632.015v01-00 60/94 AM\1171887FR.docx

Amendement

4 bis. invite la Commission à engager des procédures d'infraction à l'encontre des États membres qui enfreignent de manière persistante le règlement (CE) n° 1/2005;

Or. de

Amendement 133 Thomas Waitz, Pascal Durand au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. invite la Commission à prendre des mesures à l'encontre des États membres qui refusent systématiquement d'exécuter et de faire appliquer le règlement;

Or. en

Amendement 134 Stefan Eck

Proposition de résolution Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 ter. remarque que garantir le respect du règlement est particulièrement malaisé lorsqu'un voyage traverse plusieurs États membres et lorsque plusieurs États membres: i) ont approuvé le carnet de route; ii) ont octroyé l'autorisation au transporteur; iii) ont délivré le certificat d'homologation du véhicule; et iv) ont octroyé le certificat d'aptitude professionnelle au conducteur; invite les

États membres qui découvrent des infractions à en informer tous les autres États membres concernés, comme le requiert l'article 26 du règlement (CE) n° 1/2005, afin qu'ils puissent prévenir toute récidive;

Or. en

Amendement 135 Thomas Waitz, Pascal Durand, Tilly Metz, Florent Marcellesi au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 ter. invite le Parlement à créer une commission d'enquête pour examiner les allégations d'infraction et de mauvaise administration dans l'application de la législation de l'Union relative au bien-être des animaux durant le transport, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union, étant donné les violations nombreuses et systématiques du règlement (CE) nº 1/2005 par les États membres, et au vu des ressources insuffisantes que la Commission investit dans l'exécution de contrôles officiels du bien-être des animaux durant le transport;

Or. en

Amendement 136 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Paragraphe 5

Proposition de résolution

Amendement

5. remarque que des infractions

5. remarque que des infractions

PE632.015v01-00 62/94 AM\1171887FR.docx

répétées *devraient* donner lieu à des poursuites, à des sanctions comprenant la confiscation des véhicules, et à une formation obligatoire pour les personnes responsables du bien-être et du transport des animaux;

répétées doivent donner lieu à des poursuites, à des sanctions comprenant la confiscation des véhicules, et à une formation obligatoire pour les personnes responsables du bien-être et du transport des animaux; estime que la Commission doit réviser le règlement (CE) n° 1/2005 à cet égard et introduire un système de sanctions uniforme, obligatoire et applicable à l'échelle de l'Union;

Or. de

Amendement 137 Fredrick Federley, Jan Huitema, Frédérique Ries, Ulrike Müller, Pavel Telička, Hilde Vautmans

Proposition de résolution Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. remarque que des infractions répétées devraient donner lieu à des poursuites, à des sanctions comprenant la confiscation des véhicules, et à une formation obligatoire pour les personnes responsables du bien-être et du transport des animaux:

Amendement

5. remarque que des infractions répétées devraient donner lieu à des poursuites, à des sanctions comprenant la confiscation des véhicules, et à une formation obligatoire pour les personnes responsables du bien-être et du transport des animaux; estime que les sanctions devraient refléter les dommages, la portée, la durée et la répétition de l'infraction;

Or. en

Amendement 138 Philippe Loiseau, Jacques Colombier

Proposition de résolution Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. remarque que des infractions répétées devraient donner lieu à des

Amendement

5. remarque que des infractions répétées devraient donner lieu à des

AM\1171887FR.docx 63/94 PE632.015v01-00

poursuites, à des sanctions *comprenant* la confiscation des véhicules, et à une formation obligatoire pour les personnes responsables du bien-être et du transport des animaux;

poursuites, à des sanctions *pouvant aller jusqu'à* la confiscation des véhicules, *accompagnée d'une interdiction de transport des chargements objets des infractions*, et à une formation obligatoire pour les personnes responsables du bienêtre et du transport des animaux;

Or. fr

Amendement 139 Momchil Nekov

Proposition de résolution Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. remarque que des infractions répétées devraient donner lieu à des poursuites, à des sanctions comprenant la confiscation des véhicules, et à une formation obligatoire pour les personnes responsables du bien-être et du transport des animaux;

Amendement

5. remarque que des infractions répétées, survenues en raison de circonstances qui n'étaient pas hors du contrôle du transporteur, devraient donner lieu à des poursuites, à des sanctions comprenant la confiscation des véhicules, et à une formation obligatoire pour les personnes responsables du bien-être et du transport des animaux;

Or. bg

Amendement 140 Sofia Ribeiro

Proposition de résolution Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. remarque que des infractions répétées devraient donner lieu à des poursuites, à des sanctions comprenant la confiscation des véhicules, et à une formation obligatoire pour les personnes responsables du bien-être et du transport

Amendement

5. remarque que des infractions répétées devraient donner lieu à des poursuites, à des sanctions comprenant la confiscation des véhicules, et à une formation obligatoire pour les personnes responsables du bien-être et du transport

PE632.015v01-00 64/94 AM\1171887FR.docx

des animaux;

des animaux; estime que ces mesures devraient être harmonisées au niveau de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 141 Mairead McGuinness

Proposition de résolution Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. remarque que des infractions répétées devraient donner lieu à des poursuites, à des sanctions comprenant la confiscation des véhicules, et à une formation obligatoire pour les personnes responsables du bien-être et du transport des animaux;

Amendement

5. invite instamment les États membres à engager des poursuites concernant les infractions au règlement, et notamment pour les infractions répétées; considère que les sanctions devraient comprendre la confiscation des véhicules et une formation obligatoire pour les parties responsables;

Or. en

Amendement 142 Michel Dantin

Proposition de résolution Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. remarque que des infractions répétées devraient donner lieu à des poursuites, à des sanctions comprenant la confiscation des véhicules, et à une formation obligatoire pour les personnes responsables du bien-être *et* du transport *des animaux*;

Amendement

5. remarque que des infractions répétées devraient donner lieu à des poursuites, à des sanctions *efficaces et dissuasives* comprenant la confiscation des véhicules, et à une formation obligatoire pour les personnes responsables du bien-être *des animaux lors* du transport *de cesderniers*;

Or. fr

Amendement 143 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. remarque que des infractions *répétées* devraient donner lieu à des poursuites, à des sanctions comprenant la confiscation des véhicules, et à une formation obligatoire pour les personnes responsables du bien-être et du transport des animaux;

Amendement

5. remarque que des infractions devraient donner lieu à des poursuites, à des sanctions comprenant la confiscation des véhicules, et à une formation obligatoire pour les personnes responsables du bien-être et du transport des animaux;

Or. nl

Amendement 144 Norbert Erdős

Proposition de résolution Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. remarque que des infractions répétées devraient donner lieu à des poursuites, à des sanctions comprenant la confiscation des véhicules, et à une formation obligatoire pour les personnes responsables du bien-être et du transport des animaux;

Amendement

5. remarque que des infractions répétées devraient donner lieu à des sanctions comprenant la confiscation des véhicules, et à une formation obligatoire pour les personnes responsables du bienêtre et du transport des animaux;

Or. hu

Amendement 145 Thomas Waitz au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 6

PE632.015v01-00 66/94 AM\1171887FR.docx

6. rappelle les pouvoirs d'exécution importants qui sont conférés aux États membres par le règlement, y compris le pouvoir d'exiger des transporteurs qu'ils mettent en place des systèmes visant à prévenir la répétition des infractions et celui de suspendre ou de retirer l'autorisation d'un transporteur;

Amendement

6. rappelle les pouvoirs d'exécution importants qui sont conférés aux États membres par le règlement, y compris le pouvoir d'exiger des transporteurs qu'ils mettent en place des systèmes visant à prévenir la répétition des infractions et celui de suspendre ou de retirer l'autorisation d'un transporteur; invite les États membres à prendre des mesures correctives et des sanctions suffisantes afin d'éviter la souffrance des animaux et de dissuader les opérateurs de persister à ne pas respecter la réglementation;

Or. en

Amendement 146 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. rappelle les pouvoirs d'exécution importants qui sont conférés aux États membres par le règlement, y compris le pouvoir d'exiger des transporteurs qu'ils mettent en place des systèmes visant à prévenir la répétition des infractions et celui de *suspendre ou de* retirer l'autorisation d'un transporteur;

Amendement

6. rappelle les pouvoirs d'exécution importants qui sont conférés aux États membres par le règlement; demande aux États membres d'utiliser ces pouvoirs, y compris le pouvoir d'exiger des transporteurs qu'ils mettent en place des systèmes visant à prévenir la répétition des infractions et celui de retirer l'autorisation d'un transporteur en cas d'infraction;

Or. nl

Amendement 147 Marco Zullo, Rosa D'Amato, Ignazio Corrao, Eleonora Evi

Proposition de résolution Paragraphe 6

AM\1171887FR.docx 67/94 PE632.015v01-00

6. *rappelle* les pouvoirs d'exécution importants qui sont conférés *aux États membres* par le règlement, y compris le pouvoir d'exiger des transporteurs qu'ils mettent en place des systèmes visant à prévenir la répétition des infractions et celui de suspendre ou de retirer l'autorisation d'un transporteur;

Amendement

6. *invite* les *États membres à faire un usage plus efficace des* pouvoirs d'exécution importants qui *leur* sont conférés par le règlement, y compris le pouvoir d'exiger des transporteurs qu'ils mettent en place des systèmes visant à prévenir la répétition des infractions et celui de suspendre ou de retirer l'autorisation d'un transporteur;

Or. en

Amendement 148 Sofia Ribeiro

Proposition de résolution Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. *rappelle* les pouvoirs d'exécution importants qui sont conférés *aux États membres* par le règlement, y compris le pouvoir d'exiger des transporteurs qu'ils mettent en place des systèmes visant à prévenir la répétition des infractions et celui de suspendre ou de retirer l'autorisation d'un transporteur;

Amendement

6. *invite* les *États membres à faire un* usage plus efficace des pouvoirs d'exécution importants qui leur sont conférés par le règlement, y compris le pouvoir d'exiger des transporteurs qu'ils mettent en place des systèmes visant à prévenir la répétition des infractions et celui de suspendre ou de retirer l'autorisation d'un transporteur;

Or. en

Amendement 149 Stefan Eck

Proposition de résolution Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. *rappelle* les pouvoirs d'exécution importants qui sont conférés *aux États*

Amendement

6. invite les États membres à faire un usage plus efficace des pouvoirs

PE632.015v01-00 68/94 AM\1171887FR.docx

membres par le règlement, y compris le pouvoir d'exiger des transporteurs qu'ils mettent en place des systèmes visant à prévenir la répétition des infractions et celui de suspendre ou de retirer l'autorisation d'un transporteur;

d'exécution importants qui *leur* sont conférés par le règlement, y compris le pouvoir d'exiger des transporteurs qu'ils mettent en place des systèmes visant à prévenir la répétition des infractions et celui de suspendre ou de retirer l'autorisation d'un transporteur;

Or. en

Amendement 150 Jørn Dohrmann

Proposition de résolution Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. *rappelle* les pouvoirs d'exécution importants qui sont conférés *aux États membres* par le règlement, y compris le pouvoir d'exiger des transporteurs qu'ils mettent en place des systèmes visant à prévenir la répétition des infractions et celui de suspendre ou de retirer l'autorisation d'un transporteur;

Amendement

6. *invite* les *États membres à faire un usage plus efficace des* pouvoirs d'exécution importants qui *leur* sont conférés par le règlement, y compris le pouvoir d'exiger des transporteurs qu'ils mettent en place des systèmes visant à prévenir la répétition des infractions et celui de suspendre ou de retirer l'autorisation d'un transporteur;

Or. en

Amendement 151 Paul Brannen

Proposition de résolution Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. *rappelle* les pouvoirs d'exécution importants qui sont conférés *aux États membres* par le règlement, y compris le pouvoir d'exiger des transporteurs qu'ils mettent en place des systèmes visant à prévenir la répétition des infractions et

Amendement

6. *invite* les *États membres à faire un usage plus efficace des* pouvoirs d'exécution importants qui *leur* sont conférés par le règlement, y compris le pouvoir d'exiger des transporteurs qu'ils mettent en place des systèmes visant à

AM\1171887FR.docx 69/94 PE632.015v01-00

celui de suspendre ou de retirer l'autorisation d'un transporteur;

prévenir la répétition des infractions et celui de suspendre ou de retirer l'autorisation d'un transporteur;

Or. en

Amendement 152 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. rappelle les pouvoirs d'exécution importants qui sont conférés aux États membres par le règlement, y compris le *pouvoir* d'exiger des transporteurs qu'ils mettent en place des systèmes visant à prévenir la répétition des infractions et celui de suspendre ou de retirer l'autorisation d'un transporteur;

Amendement

6. rappelle les pouvoirs d'exécution importants qui sont conférés aux États membres par le règlement, y compris le *devoir* d'exiger des transporteurs qu'ils mettent en place des systèmes visant à prévenir la répétition des infractions et celui de suspendre ou de retirer l'autorisation d'un transporteur;

Or. de

Amendement 153 Thomas Waitz au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. invite la Commission à entreprendre une cartographie des systèmes de sanctions et, le cas échéant, à garantir des conditions de concurrence équitables, ainsi qu'à développer un système de sanctions harmonisé au niveau de l'Union, afin de veiller à l'efficacité et au caractère proportionné et dissuasif des sanctions, qui doivent prendre en compte la répétition d'infractions;

PE632.015v01-00 70/94 AM\1171887FR.docx

Amendement 154 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. demande à la Commission de sanctionner fermement l'absence de contrôle par les États membres et de veiller à ce que tout soupçon de corruption soit dissipé dans le cadre de l'exercice des compétences de contrôle;

Or. nl

Amendement 155 Thomas Waitz, Pascal Durand au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 ter. invite la Commission à établir, après consultation des points de contact nationaux, une liste des opérateurs coupables de violations sévères et répétées du règlement, sur la base des rapports d'inspection et d'exécution; invite la Commission à publier et à mettre fréquemment à jour cette liste, ainsi qu'à encourager les exemples de bonnes pratiques, tant concernant le transport que la gouvernance;

Or. en

Amendement 156

Thomas Waitz au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 6 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 quater. invite les États membres à garantir que les opérateurs qui enfreignent de manière répétée le règlement (CE) n° 1/2005 voient leurs autorisations retirées;

Or. en

Amendement 157 Thomas Waitz au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 6 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 quinquies. invite les États membres et la Commission à viser un taux zéro de non-conformité dans l'application et l'exécution du règlement (CE) n° 1/2005;

Or. en

Amendement 158
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 6 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 sexies. constate que les véhicules ne respectent souvent pas les exigences de l'article 12 de la directive 64/432/CEE, dans sa version modifiée; considère, en

PE632.015v01-00 72/94 AM\1171887FR.docx

particulier, que les véhicules de transport présentant des fuites de fèces et d'urine ou un entreposage inapproprié des déchets constituent un risque de propagation de la résistance aux antimicrobiens; invite la Commission à développer des procédures harmonisées pour l'approbation des navires et des camions;

Or. en

Amendement 159 Jørn Dohrmann

Proposition de résolution Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. appelle de ses vœux une coopération accrue entre les autorités compétentes afin de renforcer l'application de la loi en ayant recours à la technologie pour créer un circuit de retour d'information en temps réel entre l'État membre de départ et celui de destination; est d'avis que si des animaux partis en bonne santé arrivent en mauvaise santé, l'entreprise *exportatrice* doit immédiatement être pénalisée;

Amendement

appelle de ses vœux une coopération accrue entre les autorités compétentes afin de renforcer l'application de la loi en ayant recours à la technologie pour créer un circuit de retour d'information en temps réel entre l'État membre de départ et celui de destination; est d'avis que si des animaux partis en bonne santé arrivent en mauvaise santé. l'entreprise de transport doit immédiatement être pénalisée; estime également que les autorités compétentes devraient sanctionner sévèrement l'organisateur et l'agent certificateur d'un carnet de route dans l'État membre de départ si ce carnet de route est rempli de manière erronée ou trompeuse;

Or. en

Amendement 160 Michel Dantin

Proposition de résolution

AM\1171887FR.docx 73/94 PE632.015v01-00

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. appelle de ses vœux une coopération accrue entre les autorités compétentes afin de renforcer l'application de la loi en ayant recours à la technologie pour créer un circuit de retour d'information en temps réel entre l'État membre de départ et celui de destination; est d'avis que si des animaux partis en bonne santé arrivent en mauvaise santé, l'entreprise exportatrice doit immédiatement être pénalisée;

Amendement

appelle de ses vœux une 7. coopération accrue entre les autorités compétentes afin de renforcer l'application de la loi en avant recours à la technologie pour créer un circuit de retour d'information en temps réel entre l'État membre de départ et celui de destination; est d'avis que si des animaux partis en bonne santé arrivent en mauvaise santé, l'entreprise exportatrice doit immédiatement être pénalisée et l'agriculteur propriétaire doit pouvoir être indemnisé en vertu du droit national du manque à gagner qui peut résulter de cette situation;

Or. fr

Amendement 161 Norbert Erdős

Proposition de résolution Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. appelle de ses vœux une coopération accrue entre les autorités compétentes afin de renforcer l'application de la loi en ayant recours à la technologie pour créer un circuit de retour d'information en temps réel entre l'État membre de départ et celui de destination; est d'avis que si des animaux partis en bonne santé arrivent en mauvaise santé, l'entreprise exportatrice doit immédiatement être pénalisée;

Amendement

7. appelle de ses vœux une coopération accrue entre les autorités compétentes afin de renforcer l'application de la loi en ayant recours à la technologie pour créer un circuit de retour d'information en temps réel entre l'État membre de départ et celui de destination;

Or. hu

Amendement 162 Momchil Nekov

Proposition de résolution Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. appelle de ses vœux une coopération accrue entre les autorités compétentes afin de renforcer l'application de la loi en ayant recours à la technologie pour créer un circuit de retour d'information en temps réel entre l'État membre de départ *et* celui de destination; est d'avis que si des animaux partis en bonne santé arrivent en mauvaise santé, l'entreprise exportatrice doit *immédiatement* être pénalisée;

Amendement

7. appelle de ses vœux une coopération accrue entre les autorités compétentes afin de renforcer l'application de la loi en ayant recours à la technologie pour créer un circuit de retour d'information en temps réel entre l'État membre de départ, celui de destination et les pays de transit; est d'avis que si des animaux partis en bonne santé arrivent en mauvaise santé, l'entreprise exportatrice doit être pénalisée proportionnellement aux dégâts causés et conformément à la législation en vigueur;

Or. bg

Amendement 163 Sofia Ribeiro

Proposition de résolution Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. appelle de ses vœux une coopération accrue entre les autorités compétentes afin de renforcer l'application de la loi en ayant recours à la technologie pour créer un circuit de retour d'information en temps réel entre l'État membre de départ et celui de destination; est d'avis que si des animaux partis en bonne santé arrivent en mauvaise santé, l'entreprise exportatrice doit immédiatement être pénalisée;

Amendement

7. appelle de ses vœux une coopération accrue entre les autorités compétentes afin de renforcer l'application de la loi en ayant recours à la technologie pour créer un circuit de retour d'information en temps réel entre l'État membre de départ et celui de destination; est d'avis que si des animaux partis en bonne santé arrivent en mauvaise santé, l'entreprise exportatrice doit immédiatement *en* être *avertie et, en cas de récidive, elle doit être* pénalisée;

Or. en

Amendement 164 Thomas Waitz au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. appelle de ses vœux une coopération accrue entre les autorités compétentes afin de renforcer l'application de la loi en ayant recours à la technologie pour créer un circuit de retour d'information en temps réel entre l'État membre de départ et celui de destination; est d'avis que si des animaux partis en bonne santé arrivent en mauvaise santé, l'entreprise exportatrice doit immédiatement être pénalisée;

Amendement

7. appelle de ses vœux une coopération accrue entre les autorités compétentes afin de renforcer l'application de la loi en ayant recours à la technologie pour créer un circuit de retour d'information en temps réel *et un suivi par géolocalisation* entre l'État membre de départ et celui de destination; est d'avis que si des animaux partis en bonne santé arrivent en mauvaise santé, l'entreprise exportatrice doit immédiatement être pénalisée;

Or. en

Amendement 165 Mairead McGuinness

Proposition de résolution Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. appelle de ses vœux une coopération accrue entre les autorités compétentes afin de renforcer l'application de la loi en ayant recours à la technologie pour créer un circuit de retour d'information en temps réel entre l'État membre de départ et celui de destination; est d'avis que si des animaux partis en bonne santé arrivent en mauvaise santé, l'entreprise exportatrice doit immédiatement être pénalisée;

Amendement

7. appelle de ses vœux une coopération accrue entre les autorités compétentes afin de renforcer l'application de la loi en ayant recours à la technologie pour créer un circuit de retour d'information en temps réel entre l'État membre de départ et celui de destination; est d'avis que *lorsque* des animaux *partent* en bonne santé, *mais* arrivent en mauvaise santé, *une enquête approfondie devrait être menée et la partie responsable devrait rendre des comptes*;

Or. en

PE632.015v01-00 76/94 AM\1171887FR.docx

Amendement 166 Philippe Loiseau, Jacques Colombier

Proposition de résolution Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. appelle de ses vœux une coopération accrue entre les autorités compétentes afin de renforcer l'application de la loi en ayant recours à la technologie pour créer un circuit de retour d'information en temps réel entre l'État membre de départ et celui de destination; est d'avis que si des animaux partis en bonne santé arrivent en mauvaise santé, l'entreprise exportatrice doit *immédiatement* être pénalisée;

Amendement

7. appelle de ses vœux une coopération accrue entre les autorités compétentes afin de renforcer l'application de la loi en ayant recours à la technologie, et à des contrôles sur pièces et sur place, pour créer un circuit de retour d'information en temps réel entre l'État membre de départ et celui de destination; est d'avis que si des animaux partis en bonne santé arrivent en mauvaise santé, l'entreprise exportatrice doit être pénalisée;

Or. fr

Amendement 167 Thomas Waitz au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. demande à la Commission de présenter des rapports réguliers au Parlement européen sur l'application et l'exécution du règlement actuel, ces rapports devant comprendre une ventilation des infractions par État membre, par espèce et par type d'infraction, par rapport au volume d'animaux vivants transportés par État membre;

Or. en

Amendement 168 Thomas Waitz au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 ter. estime que garantir le respect du règlement est particulièrement malaisé lorsqu'un voyage traverse plusieurs États membres et que les diverses tâches du processus d'exécution (approbation du carnet de route, autorisation du transporteur, certificat d'aptitude et d'approbation du véhicule, etc.) sont entreprises par différents États membres; invite les États membres qui découvrent des infractions à en informer tous les autres États membres concernés, comme le requiert l'article 26 du règlement (CE) nº 1/2005, afin de prévenir toute récidive et de permettre une évaluation des risques optimisée;

Or. en

Amendement 169 Frédérique Ries, Hilde Vautmans, Louis Michel

Proposition de résolution Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. appelle la Commission à diffuser les meilleures pratiques en matière de transport de bétail auprès des États membres; se félicite des cas où des gouvernements, des chercheurs, des entreprises et des autorités nationales compétentes ont œuvré ensemble à la définition des meilleures pratiques afin de

Amendement

8. appelle la Commission à diffuser les meilleures pratiques en matière de transport de bétail auprès des États membres; est d'avis que la Plateforme de l'Union européenne sur le bien-être animal devrait travailler de manière approfondie sur cette thématique et pourrait servir au dialogue et à l'échange

PE632.015v01-00 78/94 AM\1171887FR.docx

garantir le respect des exigences prévues par la loi; de bonnes pratiques; se félicite des cas où des gouvernements, des chercheurs, des entreprises et des autorités nationales compétentes ont œuvré ensemble à la définition des meilleures pratiques afin de garantir le respect des exigences prévues par la loi;

Or. fr

Amendement 170 Ricardo Serrão Santos, Clara Eugenia Aguilera García

Proposition de résolution Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. appelle la Commission à diffuser les meilleures pratiques en matière de transport de bétail auprès des États membres; se félicite des cas où des gouvernements, des chercheurs, des entreprises et des autorités nationales compétentes ont œuvré ensemble à la définition des meilleures pratiques afin de garantir le respect des exigences prévues par la loi;

Amendement

appelle la Commission à diffuser 8. les meilleures pratiques en matière de transport de bétail auprès des États membres ainsi qu'à appuyer et à dynamiser la mise au point de guides de bonnes pratiques, élaborés de préférence par des organisations représentant les différents acteurs de la chaîne de transport; se félicite des cas où des gouvernements, des chercheurs, des entreprises et des autorités nationales compétentes ont œuvré ensemble à la définition des meilleures pratiques afin de garantir le respect des exigences prévues par la loi;

Or. pt

Amendement 171 Sofia Ribeiro

Proposition de résolution Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. appelle la Commission à diffuser les meilleures pratiques en matière de

Amendement

8. appelle la Commission à diffuser les meilleures pratiques en matière de

AM\1171887FR.docx 79/94 PE632.015v01-00

transport de bétail auprès des États membres; se félicite des cas où des gouvernements, des chercheurs, des entreprises et des autorités nationales compétentes ont œuvré ensemble à la définition des meilleures pratiques afin de garantir le respect des exigences prévues par la loi; transport de bétail auprès des États membres; se félicite des cas où des gouvernements, des chercheurs, des entreprises et des autorités nationales compétentes ont œuvré ensemble à la définition des meilleures pratiques afin de garantir le respect des exigences prévues par la loi, comme le site internet «Animal Transport Guide» (guide pour le transport des animaux), entre autres;

Or en

Amendement 172 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. appelle la Commission à diffuser les meilleures pratiques en matière de transport de bétail auprès des États membres; se félicite des cas où des gouvernements, des chercheurs, des entreprises et des autorités nationales compétentes ont œuvré ensemble à la définition des meilleures pratiques afin de garantir le respect des exigences prévues par la loi;

Amendement

8. appelle la Commission à diffuser les meilleures pratiques en matière de transport de bétail auprès des États membres *et à élaborer une stratégie en matière d'élevage*; se félicite des cas où des gouvernements, des chercheurs, des entreprises et des autorités nationales compétentes ont œuvré ensemble à la définition des meilleures pratiques afin de garantir le respect des exigences prévues par la loi;

Or. de

Amendement 173 James Nicholson, Anthea McIntyre

Proposition de résolution Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. appelle la Commission à diffuser

Amendement

8. appelle la Commission à diffuser

PE632.015v01-00 80/94 AM\1171887FR.docx



les meilleures pratiques en matière de transport de bétail auprès des États membres; se félicite des cas où des gouvernements, des chercheurs, des entreprises et des autorités nationales compétentes ont œuvré ensemble à la définition des meilleures pratiques afin de garantir le respect des exigences prévues par la loi;

les meilleures pratiques en matière de transport de bétail auprès des États membres; se félicite des cas où des gouvernements, des chercheurs, des entreprises, des représentants de l'industrie et des autorités nationales compétentes ont œuvré ensemble à la définition des meilleures pratiques afin de garantir le respect des exigences prévues par la loi;

Or. en

Amendement 174 Mairead McGuinness

Proposition de résolution Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. appelle la Commission à diffuser les meilleures pratiques en matière de transport de bétail auprès des États membres; se félicite des cas où des gouvernements, des chercheurs, des entreprises et des autorités nationales compétentes ont œuvré ensemble à la définition des meilleures pratiques afin de garantir le respect des exigences prévues par la loi;

Amendement

8. se félicite des cas où des gouvernements, des chercheurs, des entreprises et des autorités nationales compétentes ont œuvré ensemble à la définition des meilleures pratiques afin de garantir le respect des exigences prévues par la loi; invite la Commission à diffuser auprès des États membres les meilleures pratiques en matière de transport de bétail;

Or. en

Amendement 175 Maria Gabriela Zoană

Proposition de résolution Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. demande aux États membres de mettre en place, dans les abattoirs, des

programmes d'abattage des animaux qui respectent les rituels religieux, compte tenu du fait qu'une part importante des exportations d'animaux vivants est destinée aux marchés du Moyen-Orient;

Or. ro

Amendement 176 Daniel Buda

Proposition de résolution Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. demande aux États membres de mettre en place, dans les abattoirs, des programmes d'abattage des animaux qui respectent les rituels religieux, compte tenu du fait qu'une part importante des exportations d'animaux vivants est destinée aux marchés du Moyen-Orient;

Or. ro

Amendement 177 Annie Schreijer-Pierik

Proposition de résolution Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. invite la Commission et les États membres à encourager les transporteurs de bétail européens à investir davantage dans des installations et des solutions innovantes de transport d'animaux par des incitations financières et fiscales positives;

Or. nl

Amendement 178 Annie Schreijer-Pierik

Proposition de résolution Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 ter. invite la Commission et les États membres à mettre en évidence de manière plus positive les entreprises les plus progressistes et les meilleures pratiques dans le secteur du transport d'animaux en matière de communication publique afin d'encourager une émulation;

Or. nl

Amendement 179 Norbert Erdős

Proposition de résolution Paragraphe 9

Proposition de résolution

Amendement

9. appelle la Commission à évaluer la compatibilité du règlement (CE) n° 1/2005 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes avec le règlement n° 561/2006 sur l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route⁶ en ce qui concerne le temps de conduite et les périodes de repos des conducteurs;

supprimé

⁶ JO L 102 du 9.11.2006, p. 1.

Or. hu

Amendement 180 Sofia Ribeiro

Proposition de résolution

AM\1171887FR.docx 83/94 PE632.015v01-00

FR

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. appelle la Commission à évaluer la compatibilité du règlement (CE) n° 1/2005 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes avec le règlement n° 561/2006 sur l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route⁶ en ce qui concerne le temps de conduite et les périodes de repos des conducteurs;

⁶ JO L 102 du 11.4.2006, p. 1.

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 181 Thomas Waitz au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. appelle la Commission à évaluer la compatibilité du règlement (CE) n° 1/2005 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes avec le règlement n° 561/2006 sur l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route⁶ en ce qui concerne le temps de conduite et les périodes de repos des conducteurs;

⁶ JO L 102 du 11.4.2006, p. 1.

Amendement

9. appelle la Commission à garantir une conformité entière et cohérente avec le règlement (CE) n° 561/2006 sur l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route⁶ et, à cette fin, à évaluer la compatibilité du règlement (CE) n° 1/2005 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes, en ce qui concerne le temps de conduite et les périodes de repos des conducteurs;

Or. en

⁶ JO L 102 du 11.4.2006, p. 1.

Amendement 182 Stefan Eck

Proposition de résolution Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. s'inquiète du fait que le règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil concernant les contrôles officiels abroge toutes les dispositions d'exécution du règlement (CE) nº 1/2005 du 14 décembre 2019 et les remplace par des dispositions qui, sous certains aspects, sont moins strictes; invite la Commission à veiller à ce que, lors de l'adoption d'actes délégués au titre du règlement (UE) 2017/625, les dispositions d'exécution prévues par le règlement et par ses actes délégués soient au moins aussi strictes que celles qui sont révoquées;

Or. en

Amendement 183 Paul Brannen

Proposition de résolution Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. s'inquiète du fait que le règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil concernant les contrôles officiels abroge toutes les dispositions d'exécution du règlement (CE) n° 1/2005 du 14 décembre 2019 et les remplace par des dispositions qui, sous certains aspects, sont moins strictes; invite la Commission

à veiller à ce que, lors de l'adoption d'actes délégués au titre du règlement (UE) 2017/625, les dispositions d'exécution prévues par le règlement et par ses actes délégués soient au moins aussi strictes que celles qui sont révoquées;

Or. en

Amendement 184 Sofia Ribeiro

Proposition de résolution Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. souligne qu'il importe de distinguer la responsabilité des entreprises de transport d'animaux de la responsabilité des éleveurs, car ce sont ces entreprises qui doivent rendre compte des problèmes découlant du transport des animaux, et non des éleveurs; rappelle que ce sont les éleveurs qui ont le plus à gagner en assurant le bien-être des animaux, pour des raisons émotionnelles et affectives, mais également économiques;

Or. en

Amendement 185 Fredrick Federley, Frédérique Ries, Ulrike Müller, Pavel Telička

Proposition de résolution Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. rappelle que la Commission, en vertu de son rôle de gardienne des traités, est chargée de contrôler l'application

PE632.015v01-00 86/94 AM\1171887FR.docx

correcte de la législation européenne; invite la Médiatrice européenne à déterminer si la Commission a échoué, depuis le départ, à garantir le respect du règlement actuel et si, par conséquent, la Commission pourrait être coupable de mauvaise administration;

Or. en

Amendement 186 Philippe Loiseau, Jacques Colombier

Proposition de résolution Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. met en avant le fait que les coûts d'abattage sont considérablement différents entre les Etats membres de l'Union européenne, appelle à ce que les coûts économiques, environnementaux et sociétaux du transport soient pris en compte et constituent le fondement d'une politique d'incitation financière à la mise en place d'alternatives au niveau local;

Or. fr

Amendement 187 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. invite la Commission, lors de l'adoption d'actes délégués en vertu du règlement (CE) n° 2017/625, à veiller à ce que les dispositions d'exécution prévues par ce règlement et par ses actes délégués soient au moins aussi strictes que celles

qui doivent être abrogées;

Or. de

Amendement 188 Annie Schreijer-Pierik

Proposition de résolution Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. rappelle que, pour le transport d'animaux vertébrés effectué dans le cadre d'une activité économique et d'une durée supérieure à huit heures, il est déjà exigé que les moyens de transport routier utilisés à cette fin répondent à des exigences supplémentaires spécifiques, conformément au règlement (CE) n° 1/2005;

Or. nl

Amendement 189 Fredrick Federley, Frédérique Ries, Ulrike Müller, Pavel Telička

Proposition de résolution Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 ter. reconnaît que les vérifications effectuées par la direction générale de la santé constituent une source importante d'informations permettant à la Commission d'évaluer l'application correcte du règlement actuel; invite la Commission à effectuer chaque année au moins sept visites non annoncées, conformément aux recommandations de la Cour des comptes européenne;

Or. en

Amendement 190 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 ter. invite la Commission à élaborer une analyse d'impact pour l'ensemble de la société en ce qui concerne, entre autres, les incidences environnementales et sanitaires;

Or. de

Amendement 191 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 ter. invite la Commission, compte tenu des problèmes systématiques d'application du règlement (CE) n° 1/2005, à ouvrir immédiatement des enquêtes sur les infractions possibles au règlement et à engager des procédures d'infraction contre les États membres responsables;

Or. nl

Amendement 192 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Paragraphe 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

AM\1171887FR.docx 89/94 PE632.015v01-00

9 quater. souligne que le nombre de contrôles réalisés par les autorités nationales compétentes en vertu du règlement (CE) nº 1/2005 a diminué, bien que le nombre de lots d'animaux vivants acheminés dans l'Union ait augmenté; fait valoir que le transport présente des risques graves pour le bien-être des animaux et qu'il est essentiel d'effectuer des contrôles minutieux lors du transport pour garantir le bien-être des animaux pendant le transport; invite dès lors les États membres à augmenter sensiblement le nombre de contrôles des transports d'animaux vivants et à garantir la présence d'un vétérinaire lors de ces contrôles;

Or. nl

Amendement 193 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Paragraphe 9 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 quinquies. estime inacceptable que, 13 ans après l'entrée en vigueur du règlement (CE) n° 1/2005, d'après de nombreux témoignages, des animaux continuent d'être transportés, en infraction avec les dispositions du règlement, dans des conditions déplorables à bord de moyens de transport inadaptés et bondés, ce qui engendre pour eux des souffrances inutiles;

Or. nl

Amendement 194 Anja Hazekamp

PE632.015v01-00 90/94 AM\1171887FR.docx

Proposition de résolution Paragraphe 9 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 sexies. invite la Commission à présenter chaque année un rapport au Parlement sur les actions qu'elle mène en faveur de la protection des animaux pendant le transport;

Or. nl

Amendement 195 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Paragraphe 9 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 septies. fait valoir que les violations les plus fréquentes du règlement (CE) n° 1/2005 impliquent l'utilisation véhicules de transport bondés, dans lesquels les animaux ne bénéficient pas de suffisamment d'espace, mais aussi le nonrespect des périodes de voyage et de repos ainsi que des intervalles d'abreuvement et d'alimentation des animaux, le manque de litière et de nourriture, l'inadéquation des dispositifs de ventilation et d'abreuvement, le transport à des températures extrêmes et le transport d'animaux non aptes;

Or. nl

Amendement 196 Sofia Ribeiro

Proposition de résolution Paragraphe 10

Proposition de résolution

Amendement

AM\1171887FR.docx 91/94 PE632.015v01-00

- 10. déplore les difficultés rencontrées pour mener une analyse cohérente de la mise en œuvre du règlement existant du fait d'approches différentes entre les États membres en matière de collecte de données; invite la Commission à établir des normes minimales communes pour les systèmes de traçabilité applicables à l'ensemble des trajets effectués afin de permettre d'améliorer et d'harmoniser la collecte de données et l'évaluation des paramètres examinés; demande aux États membres de redoubler d'efforts pour fournir à la Commission des données harmonisées concernant les inspections visant le transport et le taux d'infractions constatées;
- 10. regrette les difficultés rencontrées pour mener une analyse cohérente de la mise en œuvre du règlement existant du fait d'approches différentes entre les États membres en matière de collecte de données; invite la Commission à établir des normes minimales communes pour les systèmes de traçabilité applicables à l'ensemble des trajets effectués afin de permettre d'améliorer et d'harmoniser la collecte de données et l'évaluation des paramètres examinés; demande aux États membres de redoubler d'efforts pour fournir à la Commission des données harmonisées et exhaustives concernant les inspections visant le transport et le taux d'infractions constatées;

Or. en

Amendement 197 Frédérique Ries, Hilde Vautmans, Louis Michel

Proposition de résolution Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. déplore les difficultés rencontrées pour mener une analyse cohérente de la mise en œuvre du règlement existant du fait d'approches différentes entre les États membres en matière de collecte de données: invite la Commission à établir des normes minimales communes pour les systèmes de traçabilité applicables à l'ensemble des trajets effectués afin de permettre d'améliorer et d'harmoniser la collecte de données et l'évaluation des paramètres examinés; demande aux États membres de redoubler d'efforts pour fournir à la Commission des données harmonisées concernant les inspections visant le transport et le taux d'infractions constatées:

Amendement

déplore les difficultés rencontrées pour mener une analyse cohérente de la mise en œuvre du règlement existant du fait d'approches différentes entre les États membres en matière de collecte de données: invite la Commission à établir des normes minimales communes pour les systèmes de traçabilité applicables à l'ensemble des trajets effectués afin de permettre d'améliorer et d'harmoniser la collecte de données et l'évaluation des paramètres examinés : demande aux États membres de redoubler d'efforts pour fournir à la Commission des données harmonisées et complètes concernant les inspections visant le transport et le taux d'infractions constatées;

PE632.015v01-00 92/94 AM\1171887FR.docx

Amendement 198 Nicola Caputo

Proposition de résolution Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. insiste sur la nécessité d'effectuer les inspections de manière uniforme dans l'ensemble de l'Union et sur une partie suffisante des animaux transportés chaque année à l'intérieur de chaque État membre, afin de garantir et de préserver le bon fonctionnement du marché intérieur et d'éviter des distorsions de concurrence au sein de l'Union; invite par ailleurs la Commission à augmenter le nombre de contrôles non annoncés effectués sur place par l'Office alimentaire et vétérinaire (OAV) et axés sur le bien-être animal et le transport des animaux; estime que les différences entre les méthodes de collecte de données et les mécanismes de contrôle compliquent la production d'une image précise du respect des dispositions dans les différents États membres; invite donc la Commission à adopter une structure plus harmonisée dans l'établissement des rapports et à davantage analyser les données produites dans les rapports d'inspection de l'OAV et les retours d'information des États membres concernant leur plan de contrôle national pluriannuel (PCP);

Or. en

Amendement 199 Fredrick Federley, Frédérique Ries, Ulrike Müller, Pavel Telička

Proposition de résolution Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. constate que la population s'intéresse au bien-être des animaux transportés; invite par conséquent la Commission à ouvrir le système TRACES au public afin d'informer les clients et les fournisseurs, ainsi que la chaîne d'approvisionnement du bétail, de la qualité des trajets;

Or. en

Amendement 200 Maria Noichl, Karin Kadenbach

Proposition de résolution Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. invite la Commission et les États membres à travailler à l'amélioration du système TRACES afin de soutenir l'élaboration par les États membres d'analyses de risque pour le contrôle des transports d'animaux vivants;

Or. de